Une femme devient apatride suite à une décision de justice

26/11/2017 à 12h38

Née au Cameroun en 1980 d'une mère camerounaise et d'un père français, une mère de famille a été privée de sa nationalité française en raison d'une anomalie dans un registre d'état civil au Cameroun. Elle a raconté son histoire à franceinfo.

> *Depuis que cette décision a été rendue, Clara vit dans l'angoisse. "On n'est pas venu me réclamer mes papiers d'identité, mais je n'ai théoriquement plus le droit de les utiliser", raconte-t-elle. Lorsqu'elle croise des policiers dans la rue, la peur l'envahit.*

[…] Clara est arrivée dans une petite ville de l'est de la France à l'âge de 5 ans. Peu de temps avant, ses parents se sont mariés. Sa mère devient alors française et son père accomplit les démarches officielles pour la reconnaître à l'état civil. Logiquement, Clara acquiert elle aussi la nationalité française. ***"Le Cameroun n'autorisant pas la double nationalité, elle cesse alors d'être camerounaise"*** , indique son avocate, Marion Partouche. Installée en France, Clara mène une existence on ne peut plus normale : elle va à l'école, étudie, travaille, fonde une famille…

Mais tout s'écroule en 2014. Clara, qui vit toujours dans la région, demande à l'administration une copie de son acte de naissance. "*J'en avais besoin pour me marier avec mon compagnon*", explique-t-elle à franceinfo. En faisant cette démarche, elle vient, sans s'en rendre compte, de mettre le doigt dans un incroyable imbroglio administratif et

judiciaire.

Puisque Clara est née à Yaoundé, c’est l’ambassade de France au Cameroun qui se charge de la procédure. Sur place, les services consulaires remarquent une anomalie dans le registre d’état civil camerounais : par-dessus l’acte de naissance de Clara est collé celui d’une autre personne, censé avoir été rédigé antérieurement. La machine s’emballe : l’ambassade avise le ministère français de la Justice, et le procureur de Nancy assigne Clara devant le tribunal, afin de faire “constater son extranéité”. En clair, faire constater qu’elle n’est pas française.

Fin 2015, Clara pousse un ouf de soulagement : le TGI de Nancy lui donne raison et déboute le parquet. Les juges soulignent que ses deux parents étant français, Clara l’est également. Elle porte d’ailleurs le nom de son père, un Français né en France. Mais le parquet fait appel de la décision. […]